

Guaranteed Note Stork DMS 5Y 100% 06/2031

*Diversifier votre portefeuille et profiter d'une performance
faiblement corrélée aux classes d'actifs traditionnelles*

Document à caractère publicitaire, non contractuel. Cette
fiche commerciale doit être lue conjointement au Document
d'Informations Clés.

Avril 2026



VOTRE PLACEMENT

Guaranteed Note Stork DMS 5Y 100% 06/2031

Le produit d'investissement "Guaranteed Note Stork DMS 5Y 100% 06/2031" est un produit géré selon la méthode de gestion à coussin (également appelée Constant Proportion Portfolio Insurance ou « CPPI ») et dont la rentabilité est indexée sur la performance du fonds Stork Fund – Dynamic Multi-Strategies ou « Stork DMS », l'actif de référence.

Investir dans ce produit permet de diversifier ses placements et de profiter d'une exposition au fonds Stork DMS dont la performance est faiblement corrélée aux classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations). Compte tenu de la garantie en capital à l'échéance et de la gestion à coussin ce placement pourrait néanmoins présenter des performances différentes de celles de l'actif de référence. Une description complète du mécanisme et des exemples sont à retrouver en pages 4 et 5 de ce document.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- Indexation selon la technique « CPPI » au fonds de gestion alternative Stork Fund – Dynamic Multi-Strategies (Classe d'action A) conseillé en investissement par CIC Marchés ;
- Date d'émission : 15/05/2026 ;
- Indexation initiale : 80% (au 30/06/2026) ;
- Garantie en capital à l'échéance : 100% (par le CIC) ;
- Horizon d'investissement : 5 ans (30/06/2031).

AVANTAGES POUR L'INVESTISSEUR

- Diversifier votre investissement et profiter d'une performance faiblement corrélée aux variations des classes d'actifs traditionnelles grâce à l'utilisation de techniques d'arbitrage ;
- Profiter du savoir-faire de CIC Marchés et de Cigogne Management SA en gestion alternative ;
- Mutualiser votre investissement sur plusieurs compartiments permettant d'exploiter au mieux les incohérences et anomalies de marchés ;
- Bénéficier d'une liquidité mensuelle assurée par le CIC ;
- Bénéficier d'une garantie à l'échéance du produit à hauteur de 100% par le CIC.

INCONVÉNIENTS POUR L'INVESTISSEUR

- La technique de gestion CPPI peut générer une performance différente entre le produit et l'actif de référence, le fonds Stork DMS ;
- Le produit peut être monétarisé en cas de forte chute de la valeur du sous-jacent. L'investisseur ne profiterait dès lors plus d'un éventuel rebond du sous-jacent ;
- Le capital investi n'est pas garanti pendant la durée de vie du produit. En cas de revente avant échéance, la valeur de marché du produit peut être inférieure à la valeur garantie à maturité.
- En cas de revente avant l'échéance, le CIC, qui assure le marché secondaire, prélèvera une commission de 1%.

PRINCIPAUX RISQUES POUR L'INVESTISSEUR :

Ce produit présente un certain nombre de risques parmi lesquels : marché, taux d'intérêt, fluctuation des devises, crédit ou de défaut de paiement, liquidité, contrepartie, produits dérivés, opérationnel, volatilité, model et enfin perte en capital (uniquement en cas de vente avant maturité). Les risques évoqués juste ici sont détaillés à la page 8 de ce document.

INFORMATIONS SUR L'ACTIF DE RÉFÉRENCE

Stork Fund Dynamic Multi-Strategies (« Stork DMS »)

Description : Le fonds Stork Fund Dynamic Multi-Strategies est un fonds de fonds dont l'objectif d'investissement est de délivrer une performance positive régulière, indépendamment des évolutions des marchés. Pour atteindre cet objectif, le fonds Stork DMS met en place des stratégies d'arbitrage au travers de différentes spécialités complémentaires et décorréliées les unes des autres telles que :

Arbitrage de titrisation
(ABS/MBS)

Arbitrage de papiers
sécurisés (CLO)

Arbitrage d'obligations
convertibles

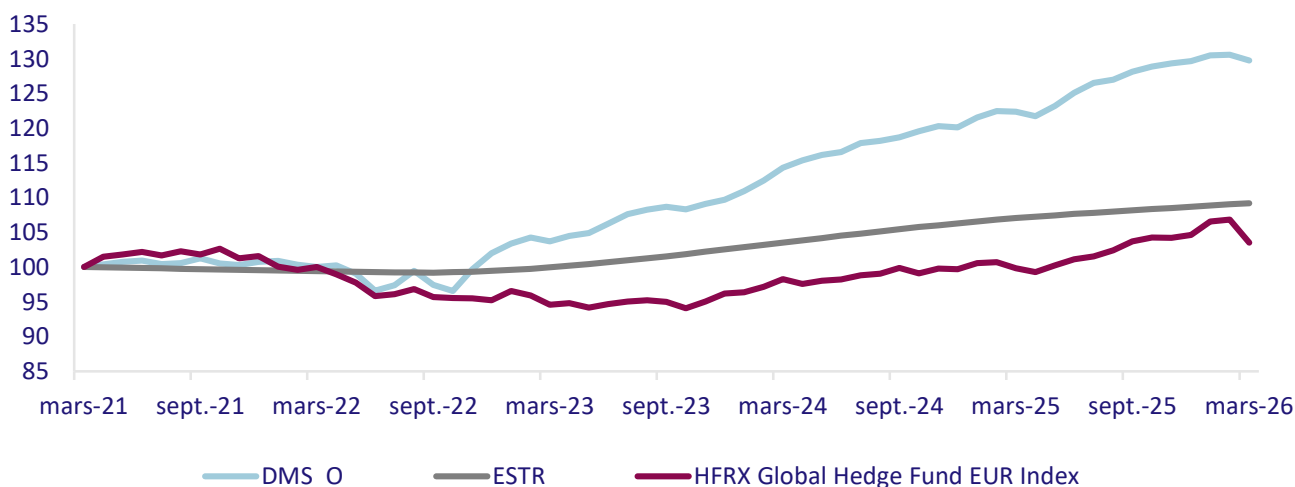
Arbitrage
« crédit »

Arbitrage de
taux d'intérêt

Arbitrage d'opérations
de fusions/acquisitions
(M&A)

Comportement du fonds Stork DMS : l'importante diversification et la complémentarité des spécialités mises en place, alliées à une gestion rigoureuse des risques, ont permis au fonds Stork DMS de traverser la crise de 2020 liée à la COVID-19 et de rapidement générer des performances positives dans ces périodes de forte volatilité. Plus récemment, le fonds Stork DMS a su pleinement exploiter les opportunités d'investissement offertes par la remontée des taux d'intérêts et le contexte géopolitique, les périodes de forts mouvements étant généralement propices pour trouver des opportunités d'arbitrage.

Performances comparatives du fonds Stork DMS sur 5 ans :



Source : Cigogne Management, données arrêtées au 31/03/2026. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le reporting disponible sur www.cigogne-management.com.



EXPLICATION DU MÉCANISME CPPI

La gestion à cousin

La **gestion à coussin** ou « **CPPI** » est une stratégie d'investissement qui permet **d'assurer la protection** à échéance du capital investi tout en **allouant de façon régulière l'exposition entre une composante investie sur un actif de référence** (le fonds Stork DMS) et **une composante monétaire**.

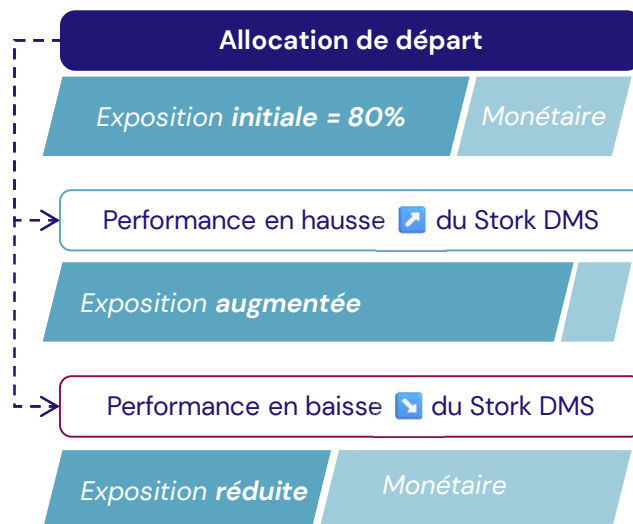
Pour se faire, au lancement du produit, un « **budget de risque** » est calculé. Ce dernier représente la **partie des actifs sous gestion qui pourra être investie sur l'actif de référence** sans remise en cause du niveau de la protection. Ce niveau de protection correspond au niveau minimum de capital que le gestionnaire veut préserver, **soit 100% dans le cas présent**.

Un coefficient de multiplication dit « **Multiple** » est également déterminé à l'émission. Il permet d'optimiser l'exposition à l'actif de référence tout en préservant la garantie du capital à l'échéance.

Après une période de commercialisation de 2 mois, durant laquelle le produit offrira la performance d'un placement monétaire, l'exposition au fonds Stork DMS sera portée à 80%.

L'ajustement de l'exposition sera ensuite dynamique en fonction de l'évolution du fonds sous-jacent :

- Plus le fonds Stork DMS performe, plus l'exposition à ce dernier augmentera. L'exposition à l'actif de référence pourra ainsi atteindre un maximum de 120%.
- Inversement, des performances en repli entraîneront une réduction du budget de risque. L'exposition à l'actif de référence pourrait ainsi diminuer jusqu'à obtenir une seule composante monétaire ('Monétarisation') afin de garantir le montant protégé à l'échéance.



ILLUSTRATIONS À TITRE INDICATIVES

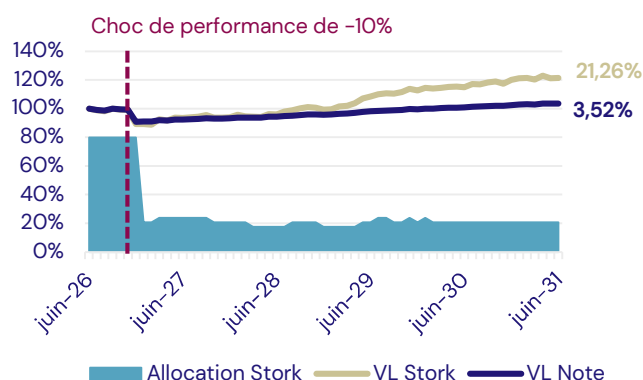
Afin d'illustrer le comportement du produit, nous avons simulé 3 trajectoires de l'actif de référence (le Stork DMS) qui diffèrent les unes des autres par un choc ponctuel (-10%, -5% et 0%) six mois après l'émission.

Les exemples ci-après sont donnés à titre purement indicatif afin d'illustrer le mécanisme d'ajustement de l'exposition. Ils ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds. Les différents scénarios exposés ne préjugent pas de la probabilité de réalisation de l'un d'entre eux.

1. SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Le choc simulé de -10 % fait drastiquement chuter la valeur du produit et le « budget de risque ». Par conséquent, l'exposition au Stork DMS baisse fortement limitant la possibilité de profiter d'un éventuel rebond du fonds sous-jacent.

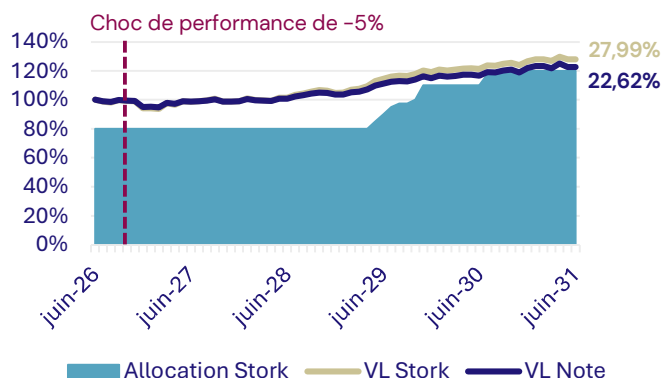
Après cinq années, la performance du produit est de + 3,52% (+21,26% pour le fonds Stork DMS). Suite au choc, le « budget de risque » est resté faible tout comme l'exposition moyenne à l'actif de référence qui s'établit à 27,49%.



2. SCÉNARIO MEDIAN

Le choc simulé de -5 % fait chuter la valeur du produit mais le « budget de risque » reste suffisant pour que l'exposition reste à 80% permettant de profiter d'un éventuel rebond du fonds sous-jacent.

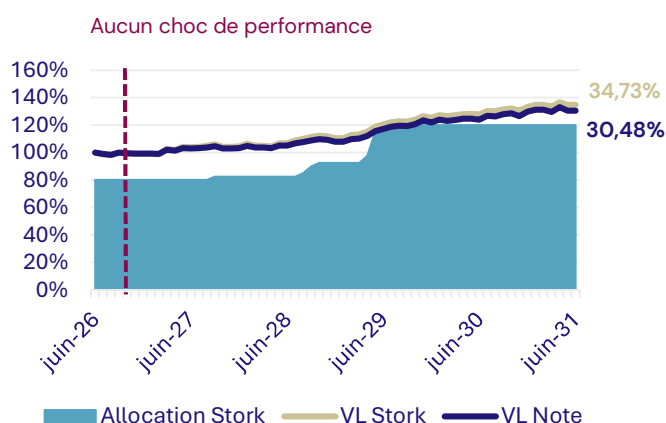
Après cinq années, la performance du produit est de + 22,99% (+27,99% pour le fonds Stork DMS). La hausse de la valeur du produit a progressivement augmenté le « budget de risque ». L'exposition moyenne à l'actif de référence sur la durée de vie du produit s'établit à 93,11%.



3. SCÉNARIO FAVORABLE

L'absence de choc sur l'actif de référence, Stork DMS, fait que ni la valeur du produit, ni le « budget de risque » ne sont impactés. Ces derniers progressent et permettent d'atteindre l'exposition maximum de 120% prévue.

Après cinq années, la performance du produit est de + 30,48% (+34,73% pour le fonds Stork DMS). La hausse de la valeur du produit et donc du « budget de risque » disponible, permettent d'augmenter de manière continue l'exposition moyenne à l'actif de référence qui s'établit à 99,18%.





LIQUIDITÉ DU PRODUIT

Le produit est évalué mensuellement (dernier jour calendaire du mois). Une liquidité mensuelle est assurée par le CIC.

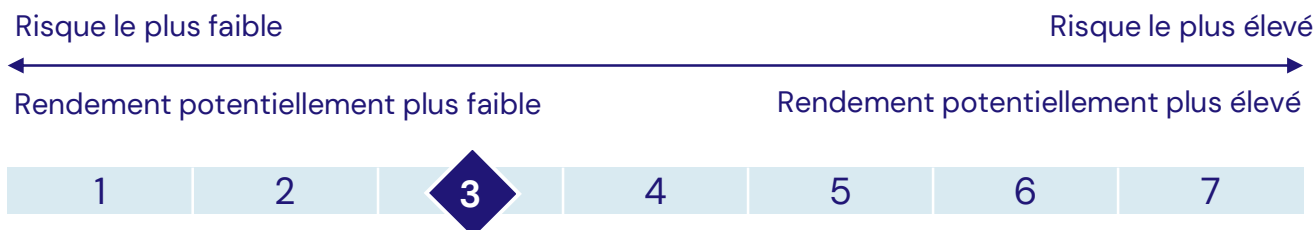
Les demandes de rachat avant l'échéance devront arriver au CIC au plus tard à 17h (heure de Paris) deux jours ouvrés avant la date d'évaluation du produit.

Les demandes de rachat seront exécutées à la valeur du produit minorée de 1%.



RISQUES LIÉS AU PRODUIT

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'en juin 2031.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'émetteur de vous rembourser.

Ce produit n'est pas destiné aux investisseurs belges ni aux ressortissants et personnes résidant aux États-Unis.

Guaranteed Note Stork DMS 5Y 100% 06/2031

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Produit	Guaranteed Note Stork DMS 5Y 100% 06/2031
Emetteur	Stork Acceptance S.A.
Distributeurs	Crédit Industriel et Commercial (CIC), 6 avenue de Provence 75009 Paris, France Banque de Luxembourg (BDL), 14 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Luxembourg.
(i) Série / (ii) Tranche	101 / Tranche 1
Forme juridique	Notes sous la forme de Limited Recourse Notes
Devise	EUR
Montant de l'émission	EUR 10'000'000
Valeur Nominale	EUR 100'000
Prix d'émission	99.735% de la Valeur Nominale
Garantie en capital	100% de la Valeur Nominale à maturité par le Crédit Industriel et Commercial (Standard and Poor's: A; Moody's: Aa3; Fitch: A+)
Sous-jacent	Stork Fund - Dynamic Multi-Strategies Class "A" Units (ISIN : LU1207067726)
Indexation initiale	80%
Date d'émission	15/05/2026
Date de maturité	30/06/2031
Listing/Cotation	Marché des Euro MTF de la Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Clearstream Luxembourg n° 54114
Agent Payeur Principal	BNP Paribas Securities Services (Luxembourg Branch)
Méthode de gestion et base de remboursement	Note indexée selon la technique de gestion dynamique à coussin du type Constant Proportion Portfolio Insurance (CPPI)
Montant de remboursement final	Le montant du Remboursement Final sera un montant en EUR, déterminé par l'Agent de Calcul, égal au montant le plus élevé entre : - la Valeur du Titre par indexation CPPI et - la Valeur Nominale multipliée par la Garantie en capital à l'échéance (100%).
Agent de Calcul	Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.
Remboursement par anticipation	XS3366255050 devrait être remboursée par anticipation sur décision de l'émetteur (« issuer call ») notamment en cas de survenance d'un Evénement Fiscal, d'une rupture de Contrats ou d'un Evénement de Défaut tels que définis dans le Prospectus de Base.
Frais de Remboursement Automatique	Les frais standard (Early Redemption Unwind Cost), déterminés par l'Agent de Calcul, tels que prévus dans les Termes Finaux et définis dans le Prospectus de Base.
Frais¹ (à compter du 30/06/2026)	Frais de Distribution : 0.40% par an ; Frais de Garantie : 0.10% par an ; Frais d'Administration et de Gestion : 0.10% par an.
Restrictions de ventes	Telles que mentionnées dans la section 'Subscription and Sales' du Prospectus de Base (approuvé par la Bourse de Luxembourg le 3 octobre 2024 sur base la Partie IV de la Loi luxembourgeoise du 16 juillet 2019 (« Loi Prospectus 2019 »)). L'émission et l'offre des présents titres ne constituent pas une offre au public d'instruments financiers.
ISIN	XS3366255050
Documentation	Prospectus de Base de l'Emetteur et Termes Finaux de l'émission.

¹ Hors frais au niveau de l'actif de référence et frais inhérents au support de détention. Pour plus d'informations, un reporting est disponible sur le site internet de la société de gestion, www.cigogne-management.com.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Le produit est 100% capital garanti à l'échéance et bien que le fonds Stork DMS mette en place des stratégies d'arbitrage et de valeur relative visant à couvrir la plupart des risques, ce produit est exposé à un certain nombre de risques, parmi lesquels :

Risque de perte en capital – L'investissement ne présente pas de risque de perte en capital (Note garantie à 100% à l'échéance) sauf s'il est vendu avant l'échéance où la valeur de cession pourrait être inférieure à la valeur de souscription.

Risque de marché – L'investissement dans le produit comporte des risques liés aux évolutions de la valeur de marché de l'actif de référence, le fonds Stork DMS. Jusqu'à la date d'échéance, la valeur du produit peut évoluer, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution de la valeur du fonds Stork DMS et du niveau des taux d'intérêts.

Risque de taux d'intérêt – En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur du produit.

Risque de fluctuation des devises – Le risque que le prix des titres financiers détenus par le sous-jacent soit affecté négativement par la dépréciation d'une (ou plusieurs) devise(s).

Risque de crédit – En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser.

Risque de liquidité – Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur du produit peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de contrepartie – Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur du produit pourrait baisser.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés – L'utilisation des produits dérivés peut entraîner une baisse sur de courtes périodes ainsi que des variations sensibles de la valeur du produit en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque opérationnel – Il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués lié aux opérations sur titres. Ce risque intervient principalement dans le cadre des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Risque de volatilité – La volatilité mesure de l'instabilité des prix de marché. Une forte volatilité peut engendrer des ajustements excessifs de la gestion « CPPI » et entraîner une baisse de la valeur du produit.

Risque de modèle – La gestion « CPPI » suit un modèle d'investissement décrit à la page 4 de ce document. Le risque de modèle représente le risque de perte résultant de la mauvaise conception ou du mauvais paramétrage du modèle servant aux décisions d'ajustements.

AVERTISSEMENT

Ce document constitue un résumé indicatif en français des principaux termes et conditions de l'émission de medium-term Notes (Notes). Ce document et toute information qu'il contient sont expressément soumis aux dispositions du Prospectus et des Termes & Conditions Finaux des Notes, et doivent être lus et interprétés en conformité avec ces dernières. Ce Prospectus et ces Termes & Conditions Finaux des Notes sont rédigés en langue anglaise. En cas d'incohérence ou de contradiction entre les termes du présent document et ceux du Prospectus et des Termes & Conditions Finaux des Notes, la version anglaise des termes du Prospectus et des Termes & Conditions Finaux des Notes prévaudra.

Ces Notes peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables. Ces Notes ne peuvent être souscrites que dans les pays dans lesquels leur commercialisation et leur promotion sont autorisées. Il appartient au client ou prospect de s'assurer qu'il est légalement autorisé à investir dans ce produit. Notamment, en vertu de la législation américaine réglementant les valeurs mobilières, ce produit ne peut être ni conseillé, ni offert, ni vendu, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ou à des ressortissants des Etats-Unis, ou à des personnes résidant aux Etats-Unis.

L'Emetteur ainsi que chaque Dealer et distributeur des Notes se conformeront à toutes dispositions légales et/ou réglementaires supplémentaires encadrant dans l'Etat Membre la sollicitation, l'invitation, et plus généralement le démarchage dans le cadre de la distribution des instruments financiers.

Ce document ne saurait constituer une sollicitation, un démarchage, une invitation ou une offre en vue de la vente ou la commercialisation des parts du Fonds de Référence en France. Les parts du fonds sous-jacent ne peuvent pas être offertes, vendues, cédées ou autrement transférées ou tout document d'information se rapportant au fonds sous-jacent ne peut pas être distribué ou mis à disposition en France, directement ou indirectement, sauf si la loi ou la réglementation française expressément l'y autorise.

Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives, n'ont aucune valeur contractuelle, et ne permettent pas à l'investisseur de conclure un achat de Notes. La conclusion d'une telle opération se fera uniquement sur ordre transmis par le client, et au prix et conditions de marché qui prévaudront au moment de la passation dudit ordre.

L'attention de l'investisseur potentiel est particulièrement attirée sur le fait que l'achat de ces Notes présente des risques importants et nécessite une expérience et une compréhension suffisante de ce produit et des risques qui s'y attachent. Les facteurs de risques généraux, et plus particulièrement ceux spécifiques à cette Notes sont définis dans le Prospectus et les Termes & Conditions Finaux des Notes. Ainsi, il est recommandé à toute personne non avertie des caractéristiques de ces Notes et de risques y-attachés de procéder à une lecture attentive du Prospectus et des Termes & Conditions Finaux des Notes, et de ne pas acquérir ces Notes avant d'en avoir pleinement pris la mesure, notamment concernant leur liquidité, leur rendement, en procédant à sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, financiers, comptables, réglementaires et prudentiels pour chaque opération et de vérifier l'adéquation, l'opportunité et la pertinence d'une telle opération au regard de sa situation particulière, après consultation éventuelle de ses conseils habituels en la matière.

L'investisseur est par ailleurs informé que le CIC est conseiller en investissement de la société de gestion Cigogne Management S.A.; que cette société de gestion est conseiller en investissement de Stork Acceptance S.A.; que le CIC est agent de calcul de la Note et est garant à l'échéance, via un swap de garantie conclu avec Stork Acceptance S.A. du remboursement à hauteur de 100% du montant nominal investi ; que le CIC et la Banque de Luxembourg agissent comme distributeur pour cette émission. Les informations contenues dans ce document sont de nature confidentielle. Toute reproduction, même partielle, ou rediffusion de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable de l'Emetteur.



COMMERCIALISATION OUVERTE DU 15/05/2026 AU 30/06/2026, SAUF CLÔTURE ANTICIPÉE DES SOUSCRIPTIONS.

Le Document d'Informations Clés (en français et en anglais), le prospectus d'émission et des Termes & Conditions Finaux des Notes (en anglais) sont disponibles sur simple demande ou sur le site www.cigogne-management.com et remis avant toute souscription. Il vous appartient de vous rapprocher de votre conseiller afin d'évaluer l'opportunité de cet investissement en fonction de votre situation financière globale, de vos objectifs patrimoniaux, de votre tolérance au risque, de votre connaissance des produits financiers et de votre horizon de placement.

Contactez votre conseiller habituel

Cigogne Management S.A. est une société de gestion de **Groupe La Française**, filière d'asset management de **Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) comme société gestion suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 sous le numéro S 633 et comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs suivant l'article 5 de la loi du 12 juillet 2013 sous le numéro A 766.

Société anonyme de droit luxembourgeois. Siège social : 18, boulevard Royal L- 2449 Luxembourg – Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.547 – Sécurité sociale : 2004 2209 385, TVA : LU 211 449 74

Cigogne Management S.A. : cigogne-management.com

Groupe La Française : la-francaise.com

